



CHARTRE DES REUNIONS

LA RAISON D'ÊTRE DE CES RÉUNIONS

Les personnes qui vivent des expériences en lien avec un état modifié de conscience ont besoin de pouvoir échanger entre elles. Conscients de la nécessité de combler un manque qui s'exprime à travers les nombreuses demandes qui nous sont adressées, nous proposons depuis septembre 2007 une réunion de groupe mensuelle. Il ne s'agit pas de soirées de conférences, ni de débats, mais d'échanges autour du thème de la conscience et du vaste domaine des états modifiés de conscience. Ces rencontres sont principalement destinées aux expérienceurs, mais toute personne qui s'intéresse à la conscience est la bienvenue.

LEUR BUT

Le but de ces réunions est de permettre aux participants de partager des vécus hors-normes sans peur d'être jugés. Ce n'est pas un lieu pour débattre, ni pour théoriser, ni pour venir écouter des histoires extraordinaires, mais un espace où l'on répond à un besoin de parole et de partage. Il n'existe donc pas de petites et de grandes expériences, ni de témoignages qui méritent plus que d'autres d'être racontés.

LE RÔLE DES ORGANISATEURS EST

- d'assurer la confidentialité des propos échangés et l'anonymat des participants,
- de s'assurer que toute personne qui le désire puisse s'exprimer,
- de s'assurer que personne ne monopolise la parole,
- de s'assurer que le but et les thématiques sont respectés et que les propos échangés ne sortent pas du cadre prédéfini.

DU POINT DE VUE DES PARTICIPANTS, ASSISTER À UNE RÉUNION, C'EST S'ENGAGER À

- arriver à l'heure pour ne pas déranger le bon déroulement de la réunion,
- éteindre son portable avant le commencement de la rencontre,
- prendre ses précautions pour ne pas avoir besoin, dans la mesure du possible, de se lever pour aller aux toilettes ou aller chercher à boire pendant la séance,
- parler à la première personne et éviter les généralisations,
- ne pas faire de théories,
- ne pas poster sur Internet les témoignages entendus, ni divulguer au dehors ce qui aura été entendu lors des réunions,
- faire preuve de convivialité, ce qui consiste à :
 - ne pas couper la parole à la personne qui est en train de parler,
 - s'assurer qu'elle a fini son témoignage avant de changer de sujet ou d'enchaîner avec son propre témoignage,
 - ne pas parler à ses voisins pendant qu'une personne est en train de témoigner,
 - en cas d'arrivée tardive, attendre à l'entrée de la pièce que la personne qui est en train de parler ait fini son témoignage avant d'aller s'asseoir.

Les participants doivent avoir lu cette charte avant d'assister à leur première réunion.

Septembre 2016